

LES CHRONIQUES DU CIRAP

N° 31

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

Souffrance et travail des personnels de surveillance pénitentiaire

*Emilie Piouffre-Sauvaget, Docteure en Psychologie clinique, Psychologue libérale,
Psychothérapeute et chargée d'enseignement à l'Université de Poitiers.*

L'Étude-Action relative à la prévention du suicide des personnels pénitentiaires réalisée par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) en 2011 et le rapport sur la description de la mortalité des agents et ex-agents de l'administration pénitentiaire de Santé Publique France en 2015, qui analyse la mortalité par cause entre 1990 et 2008, soulignent un excès de suicides par rapport à la population générale chez les surveillants pénitentiaires. L'INSERM précise que les surveillants pénitentiaires se suicident plus que la population générale (+31%) et que la police nationale (+15,5%). Derrière les drames humains qui se cachent sous ces chiffres, une question se pose : pourquoi les surveillants pénitentiaires se suicident plus que la population générale et que leurs collègues policiers ? Cette question fondamentale ne trouve pas de réponse absolue et définitive comme toujours lorsqu'il est question du suicide. Elle nous oblige à composer avec sa part irréductible de mystère. Mais elle nous permet aussi d'éclairer autrement la centralité du travail dans l'être de l'homme. À partir de cette question de départ et de ces deux études, je me suis rendue sur le terrain dans une maison d'arrêt, un centre pénitentiaire et une maison centrale au sein de trois directions interrégionales des services pénitentiaires différentes. L'objectif était de recueillir le témoignage des surveillants pénitentiaires, de leurs conditions de vie au travail, des effets sur leur existence et de mieux appréhender l'agir suicidaire au regard de leur vécu professionnel. Pour ce faire, j'ai rencontré 95 personnels sur la base du volontariat. Pour bien comprendre et analyser finement le matériel clinique des agents pénitentiaires recueilli, dans le cadre d'entretiens non-directif, à partir de la question : « Pouvez-vous me raconter votre quotidien de travail ? », il m'a fallu comprendre la place centrale que le travail occupe dans l'être de l'homme, la clinique institutionnelle carcérale, la clinique du suicide et la complexité du métier de surveillant pénitentiaire. Cette clinique de recherche non déployée jusqu'alors

auprès des surveillants pénitentiaires a permis l'émergence de discours de souffrance, dans le vécu de leur travail quotidien. Les réflexions proposées ici sont issues d'une thèse de doctorat de Psychologie clinique¹. Je vais ici me centrer sur la place du travail dans l'économie psychique individuelle.

LE TRAVAIL RÉEL

Travailler c'est faire l'expérience du réel. Le réel c'est ce qui résiste aux savoir-faire, aux procédures, aux prescriptions. Le réel se fait d'abord connaître à celui qui travaille par la forme de l'échec, c'est-à-dire comme une expérience désagréable, pénible, ou comme un sentiment d'impuissance ou d'angoisse, voire d'irritation, de colère ou de déception, de découragement. C'est affectivement que le réel du travail se manifeste d'abord au sujet. Ce qui vient d'être décrit du travail, pour l'essentiel, résulte de la subjectivité. C'est pourquoi, le travail, dans ce qu'il a de fondamental, n'appartient pas au monde visible. Tout ce qui est subjectif, affectif tel le désir, la peur, la douleur ne se voit pas. Et pourtant, c'est cela le réel du travail. De sorte que l'intelligence au travail est souvent condamnée à la discrétion, voire à la clandestinité, en particulier quand il s'agit de tâches impliquant la sécurité des personnes, la sûreté des installations ou des risques pour l'environnement et pour les populations (Dejours, 2009) tel le métier de surveillant pénitentiaire. C'est pourquoi une partie importante du travail effectif reste dans l'ombre et ne peut, de ce fait, être évaluée. Dans les activités dites de service, comme celles du surveillant, où la partie la plus importante du travail effectif est invisible, cela est encore plus difficile. Le travailleur sait mettre en œuvre son intelligence mais ne parvient pas toujours à en rendre compte. L'intelligence est souvent en avance sur la conscience et sur la connaissance qu'en a le sujet lui-même. C'est tout cela qui désigne le « travail vivant » (Marx, 1867 ; Dejours, 2009) c'est-à-dire tout ce que le sujet va mettre

¹ Cette recherche intitulée *Subjectivité carcéralisée : de souffrance et agir suicidaire à sublimation possible du personnel de surveillance pénitentiaire. Quelle place pour l'activité déontique et le collectif dans l'institution carcérale ?* a bénéficié d'une bourse doctorale de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

en œuvre sans en être conscient pour réaliser sa tâche. La non-possibilité d'élaborer une parole autour de la réalité du travail de surveillant pénitentiaire et de tout ce qu'il est obligé de mettre de lui-même (consciemment et inconsciemment) pour réaliser correctement sa mission (ce qui est nommé travail vivant) conduit le surveillant à se renfermer sur lui-même. Chez les sujets ne restant pas seuls avec leurs éprouvés, d'autres stratégies sont évoquées. Sur le terrain, j'ai constaté l'absence de lieu où le travail peut se dire ensemble et en commun, l'absence d'espace institué pour discourir autour du travail vivant entre agents et entre agents et chefs. Pourtant l'importance du récit est constitutive de la base sécuritaire. En énonçant la réalité de son vécu, le surveillant peut se rassembler. Un clivage de la sphère personnelle et professionnelle n'est pas pertinent, sauf à éloigner le sujet un peu plus de lui-même. On ne peut pas penser aujourd'hui le travail comme une sphère séparée des autres dimensions de la vie personnelle et de la vie sociale. Le travail se répercute dans les autres sphères de l'existence. L'Observatoire National du Suicide (2020)² rappelle que la vulnérabilité individuelle ne peut pas être invoquée comme unique déterminant des suicides de professionnels. Si le travail est rarement le motif unique, il peut être en cause dans le processus conduisant une personne à mettre fin à ses jours, en raison de la place importante du travail dans la vie et l'identité des personnes (ONS, 2020).

La souffrance ressentie par les personnels rencontrés peut se comprendre à partir d'un défaut de contenance et d'étayage. La symbolique, la loi, l'uniforme ne fonctionnent plus comme des éléments auxquels le sujet surveillant peut se référer. Il vit l'institution et les collègues par projection de manière insécure. Ainsi, il se trouve fragilisé et va utiliser des stratégies défensives individuelles plus ou moins efficaces pour préserver son intégrité physique et psychique. Je les qualifie de « défenses guerrières » car il en va de la préservation de la vie (physique ou psychique). Cette manière de qualifier leurs modes de défenses se retrouve d'ailleurs dans leurs discours où les agents utilisent des termes guerriers : « *vais au front* », « *lui ou moi* ». Ce mode défensif se constitue face à la menace qui pèse toujours sur le Moi. Nous savons depuis Anna Freud que les défenses ont en commun de rétrécir la capacité de penser, d'anesthésier la souffrance par l'engourdissement du pouvoir de penser, c'est pourquoi la parole autour du travail est nécessaire pour pouvoir s'ouvrir à nouveau.

L'échec, les voies sans issue, les solutions non reproductibles, les défaites face à la résistance du réel font donc partie intégrante du travail. C'est ce qui fait que le sujet emporte, avec lui, hors du travail, les difficultés qu'il y rencontre. Celui qui, dans son travail, se heurte à des difficultés matérielles ou relationnelles, celui qui est en surcharge de travail, emporte les soucis que lui occasionne son travail jusque dans l'espace domestique. Il est préoccupé, peu disponible pour ses proches, irri-

table, fait des insomnies, gêne la vie des membres de sa famille. Dans nombre de cas, c'est toute la famille qui est appelée à coopérer avec celui qui travaille pour l'aider à tenir, à faire face. Des remaniements psychiques en profondeur sont rendus nécessaires par les vicissitudes de la vie professionnelle de l'adulte qui travaille (Dejours & Bègue, 2009).

L'analyse de la souffrance et de la détresse des surveillants met en évidence que l'une de ses composantes essentielles dans le sentiment d'impasse qui les accompagne, est l'éprouvé de solitude radicale, l'absence de partage des éprouvés et affects. Dans cette recherche, m'ont été offerts des tranches de vie, des anecdotes, des drames, des sourires, des soupirs, des larmes... La parole est l'outil par excellence du vivre ensemble, de la construction, de la symbolisation. Elle permet de s'approprier son histoire, d'établir un lien structurant à l'autre et au monde. Mais, elle peut également se transformer en instrument de déliaison et de destructivité du psychisme et du corps. Toute expérience traumatisante n'entraîne pas forcément un trouble futur. Il peut exister une élaboration psychique même sans aide qui permette une résolution, « *une détoxification* ». Cette capacité d'élaboration psychique suppose un « *bon appareil à penser* » comme le nomme Bion (1964). Plusieurs sujets m'ont fait part d'une volonté de témoigner car ils constatent que leur travail n'est pas perçu, ou reste inconnu de la société, tel qu'il est réellement pratiqué. De plus, beaucoup d'entre eux ont énoncé ne pas parler de leur travail à leur famille ou à l'extérieur.

Les surveillants pénitentiaires rencontrés se sentent seuls, isolés et travaillant dans un environnement hostile qui peut être empreint de violence. Et lorsqu'il est isolé, le sujet se replie, utilise des mécanismes défensifs pouvant aller jusqu'aux idées suicidaires. Les idées suicidaires et tentatives de suicides sont bien présentes et surprenantes. Elles apparaissent de manière spontanée dans le discours des agents comme étant des tentatives pour ne plus subir, ne plus vivre une situation difficile sur laquelle ils pensent n'avoir aucune prise. A partir des récits cliniques, les idées suicidaires surviennent lorsque les agents sont épuisés psychologiquement, que leurs sphères intime et professionnelle sont anéanties, qu'il n'y a plus d'issue pour eux.

LE TRAVAIL VIVANT

Dejours (2009) constate que si le travail peut générer le pire, il peut aussi générer le meilleur. En effet, au travail, on peut apprendre le meilleur : le respect de la dignité de l'autre, la prévenance, l'entraide, la solidarité, l'implication dans les espaces de délibération et l'apprentissage des principes de la démocratie. Mais on peut y apprendre le pire : l'instrumentalisation de l'autre, la duplicité, la déloyauté, le chacun pour soi, la lâcheté, le mutisme. De sorte que l'organisation du travail apparaît comme un lieu d'apprentissage de l'implication ou de la désertion des espaces politiques (Dejours, 2009).

² Le rapport est consultable à l'url : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/ons_2020.pdf

Ce que fournit effectivement le travailleur pour produire un travail de qualité passe par une implication totale, psychique, affective et corporelle. Il ne peut pas faire autrement que de s'impliquer avec conviction dans sa tâche s'il s'efforce de bien travailler. Travailler, c'est non seulement produire, mais aussi se transformer soi-même et, dans le meilleur des cas, c'est une occasion offerte à la subjectivité de s'éprouver elle-même, voire de s'accomplir. C'est le désir du sujet qui s'accompagne de la représentation du but à atteindre et de la volonté de mettre en œuvre les moyens d'atteindre ce but corps et âme. Le travail est toujours d'emblée souffrance. C'est seulement après que l'objet travail peut transformer le sujet. Le rapport au travail s'inscrit alors comme un processus de maturation. Le travail peut être une deuxième chance pour accroître les pouvoirs du corps, les registres de sensibilité et ce qui, *in fine*, constitue le fondement irréductible de l'identité personnelle. Dejours (2014) parle de deuxième chance car pour nombre de patients, l'identité au sortir de l'adolescence est incertaine, inachevée voire immature et le risque de crise d'identité avec ses conséquences psychopathologiques n'est pas loin. C'est pourquoi le travail peut constituer une deuxième chance vis-à-vis de la construction de l'identité et de la santé mentale. La question pertinente n'est donc pas de savoir si le sujet surveillant présente des fragilités préalablement à son entrée dans l'administration pénitentiaire mais comment au sein de l'administration pénitentiaire, son travail pourrait être une chance offerte à sa subjectivité ? Trouver les solutions, inventer des voies nouvelles, cela passe par une transformation de soi, en profondeur. Le travail ne s'arrête pas à la porte de la prison. Il colonise toute la subjectivité jusque dans les rêves, les insomnies, la vie de famille. C'est à ce prix que le surveillant finit par acquérir cette familiarité avec l'objet de travail qui confère à l'intelligence son pouvoir d'ingéniosité. Le travail n'est pas limité au temps physique effectif passé sur la coursive. Le travail déborde toute limite impartie au temps de travail, il mobilise l'être tout entier. Cependant, le travail vivant ne concerne pas que l'ordre individuel psychique et corporel. Travailler passe aussi par une volonté collective, des liens de coopération ou des rapports de domination (Dejours, 2009). Et c'est cela qui apparaît fondamental pour que la souffrance première dans le travail puisse être dépassée : le collectif.

L'ACTION COLLECTIVE

Pour que l'action collective puisse advenir, il y a des éléments très concrets à définir et à mettre en œuvre et qui peuvent être organisés, comme la coopération et la mise en place d'espaces de délibération. « *L'action collective est rationnelle si elle se donne pour objectif non seulement la lutte contre l'injustice mais explicitement aussi et d'abord la célébration de la vie. Si le but de l'action collective est bien la célébration de la vie et non le culte du pouvoir, ou mieux, si la lutte contre la domination a bien pour finalité la célébration de la vie et non*

la jouissance du pouvoir ou la promotion de l'individualisme consumériste, alors l'action et la lutte devront se donner pour objectif de faire de l'organisation du travail un objectif à part entière et irréductible de la délibération politique » (Dejours, 2009, p. 40).

Un travail collectif n'est possible que si l'on parvient à fédérer les intelligences singulières pour les inscrire dans une dynamique collective commune (Dejours, 2009). La condition de l'action des travailleurs pour reprendre la main sur leur travail est donc de développer la critique entre eux, en eux et sur la tâche à réaliser avec pour objectif une analyse renouvelée des moyens d'agir ensemble. La critique du travail devient alors, à l'initiative des travailleurs eux-mêmes, une critique pratique qui peut se faire au nom du métier et au-delà du métier. Il s'agit de restaurer le pouvoir d'agir des professionnels sur leur milieu de travail, c'est-à-dire trouver des formes d'organisations qui permettent à chacun de ses membres de développer ses potentialités propres tout en respectant celles des autres. Pour que cela puisse être construit, une organisation du travail effective ou réelle différente de l'organisation du travail prescrite (appelée coordination) est nécessaire. Cette organisation du travail réelle implique confrontations, discussions collectives, choix collectifs et elle nécessite de s'impliquer dans une construction collective bien spécifique : la coopération. La coopération est ce qu'il faut mettre en œuvre sur le terrain pour que puisse se constituer une équipe ou un collectif uni pour travailler ensemble (Dejours, 2009). La coopération et le travail collectif reposent sur la mise en visibilité du travail réel pour qu'il devienne intelligible pour les autres. Ils s'appuient également sur la confiance réciproque, sur la controverse et sur la délibération entre pairs dont vont dépendre la capacité à évoluer du collectif et le développement des compétences collectives. Il revient au travail un rôle déterminant dans l'élaboration des rapports de civilité grâce auxquels les individus parviennent à vivre et à agir ensemble. L'enjeu est la conjuration de la violence.

Pour que puisse se réaliser la coopération entre les individus, il faut des espaces où les travailleurs puissent se rencontrer, ce que Dejours (2009) appelle les espaces de délibération. Pour parvenir à des règles de travail ou de métier, il est nécessaire d'établir des accords entre les membres d'un collectif ou d'une équipe. Cette activité de production de règles est une activité complexe, au principe de la formation non seulement de la coopération mais aussi du collectif ; Dejours lui donne le nom d'« *activité déontique* » : « *parce qu'elle repose sur la mobilisation de la liberté de la volonté et sur une activité de production de règles (l'activité déontique), la coopération peut contribuer à cultiver ce qu'il y a de plus admirable dans l'être humain* ».

La participation active au collectif et aux coopérations horizontale et verticale contient une promesse : celle de pouvoir se servir de l'expérience du travail comme d'une médiation pour construire son identité, c'est-à-dire pour accroître sa robustesse psychique vis-à-vis des

maladies mentales voire pour s'accomplir dans le champ social. Le surveillant pénitentiaire n'est pas condamné à la souffrance au travail. La spécificité de l'espace de délibération est d'aménager des conditions propices à une parole incertaine, à une parole inachevée, à une parole qui se cherche ou qui cherche à traduire une expérience, quand bien même elle ne serait pas encore convenablement élaborée. Parler à quelqu'un est un

BIBLIOGRAPHIE

- > Bion, W.R. (1964). *Théorie de la pensée*. Revue française de psychanalyse I. p. 75-84.
- > Chauvenet, A. (1998). Guerre et paix en prison. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 91-100.
- > Chauvenet, A., Rostaing, C., Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*. Paris. PUF.
- > de M'Uzan M. (1977). *Contre-transfert et système paradoxal*. In *De l'art à la mort*. Gallimard.
- > Dejours, C. (1980). *Travail, usure mentale : essai de psychopathologie du travail*. Paris. Bayard. (2008).
- > Dejours, C. (2009). *Travail vivant 1 : Sexualité et travail*. Paris. Payot et Rivages

des moyens les plus puissants de catalyser la pensée. À ce point, qu'en parlant, celui-là qui cherche à exprimer son opinion s'entend parfois proférer des propos qui lui révèlent à lui-même des dimensions de sa propre expérience du travail (qui est aussi l'expérience du réel) qu'il ignorait jusqu'à ce moment même où il s'entend parler.

- > Dejours, C. (2009). *Travail vivant 2 : Travail et émancipations*. Paris, Ed. Payot et Rivages.
- > Dejours, C., Begue, F. (2009). *Suicide et travail que faire ?* Paris. PUF
- > Del Volgo, M.J. (1997). *L'instant de dire. Le mythe individuel du malade dans la médecine moderne*. Érès. (2012).
- > Durkheim, E. (1897). *Le Suicide : Étude de sociologie*. PUF. (2007).
- > Encrenaz, G., Miras, A., Lagarde, E. (2011). *Etude-Action sur la prévention du suicide des surveillants pénitentiaires*. Inserm.
- > Freud, A. (1936). *Le Moi et les Mécanismes de défense*. Paris. PUF. (2001).
- > Ricoeur, P. (1953). *Travail et parole*. Esprit. p. 96-117.

À lire et à savoir

- > Le Cirap recevra Émilie Piouffre-Sauvaget le 15 février pour une conférence sur la thématique du mal-être et du suicide chez les personnels pénitentiaires. L'intervention sera suivie d'un échange avec les participants à l'Amphithéâtre Mariani.
- > La rencontre avec le sociologue Boris Téruef initialement prévue le 25 janvier à l'Énap a dû être reportée en raison des restrictions sanitaires. Elle sera reprogrammée au plus vite. En attendant, son ouvrage est disponible : Boris Téruef, *En gage de jeunesse. Pratiques d'engagement des jeunes en dehors des cadres institués*. LMDG Edition, 2021.

- > Tschanz Anaïs, La formation en criminologie des agents de probation français : quelle signification pour la réinsertion ? *Criminologie*, 54(2), 143-167
- > La revue Esprit propose un numéro spécial autour du travail de Michel de Certeau sur les marges ; L'amour des marges. Autour de Michel de Certeau. Janvier-Février 2022.

LES CHRONIQUES DU CIRAP

Directeur de publication : Christophe Millescamps - **Rédacteur en chef** : Paul Mbanzoulou

Rédaction : Emilie Piouffre-Sauvaget

Relecture : Catherine Pénicaud

Maquette, Impression : Énap - DRD - Unité édition / reprographie

Contact : magalie.cazanobes@justice.fr

ISSN : 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : février 2022

Pour consulter la version électronique : www.énap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE -

☎ +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Site Internet : www.énap.justice.fr

Site Intranet : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/énap/>

 Les **PRESSES** de l'Énap

Sous le pilotage de la direction de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap, les Presses de l'Énap proposent 3 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

<http://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>